DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur

Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge

OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/109 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

- 1221

Aménagement de la RD 133-14 à STEINBOURG - Prorogation de la déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire et acquisitions foncières

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- demande à M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, la prorogation pour un délai de cinq ans de la déclaration d'utilité publique du 18 juillet 2006 concernant les travaux liés à l'aménagement de la RD 133-14 à STEIBOURG, en certifiant qu'aucune modification substantielle du projet ne sera entreprise
- demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire relative à ces travaux
- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, des parcelles de terrain nécessaires à cette opération, d'une superficie totale de 1 ha 50 a 78 ca
- décide d'acquérir ces terrains selon les valeurs fixées par France Domaine, moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 13 292,04 € et frais divers, ou à défaut fixées par la juridiction de l'expropriation
- autorise son président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter la collectivité devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure
- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54917-DE-1-1_0 Acte certifié exécutoire au : 16/02/11